



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

L'action du MAAF pour le Développement Agricole et Rural

Corinne BITAUD

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Service de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Sous-Direction de la Recherche, de l'Innovation

et des Coopérations Internationales

Bureau de la Finalisation de la Recherche

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Le PNDAR

- Défini par le CRPM L820-1 à 3 et R822-1

*Le ministre chargé de l'agriculture fixe, après **concertation** avec les organisations professionnelles agricoles, les priorités du DAR*

- Priorité 2014-2020 : conforter le développement et la diffusion de systèmes de production performants du point de vue économique, environnemental, sanitaire et social

- Trois orientations stratégiques :

- ✓ *Augmenter l'**autonomie** et améliorer **la compétitivité** des agriculteurs et des exploitations*
- ✓ *Promouvoir **la diversité** des modèles agricoles et des systèmes de production*
- ✓ *Améliorer les capacités d'anticipation et de **pilotage stratégique** des agriculteurs et des acteurs des territoires.*





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Le CASDAR

- C'est le Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural
- **Finance** le PNDAR (CRPM L820-1 à 3)
- **Recettes**
 - 100 % de la taxe sur le CA des exploitations agricoles soumises à la TVA (90€ par exploitation + 0,19% jusqu'à 370 000€ de CA et 0,05% au-delà)
- **Gestion** confiée au Ministère en charge de l'agriculture depuis 2006 (DGER/SDRCI/BDAPI), suite à la liquidation de l'ANDA, puis de l'ADAR
- **Le Ministère rend compte des dépenses engagées**





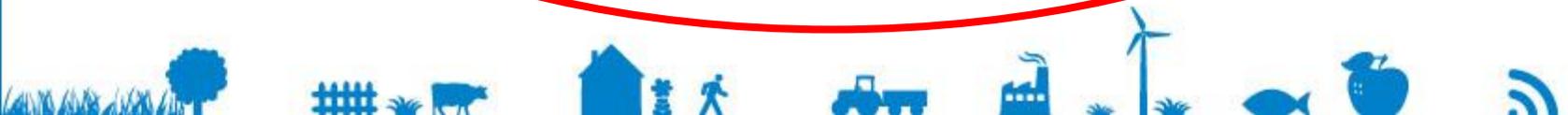
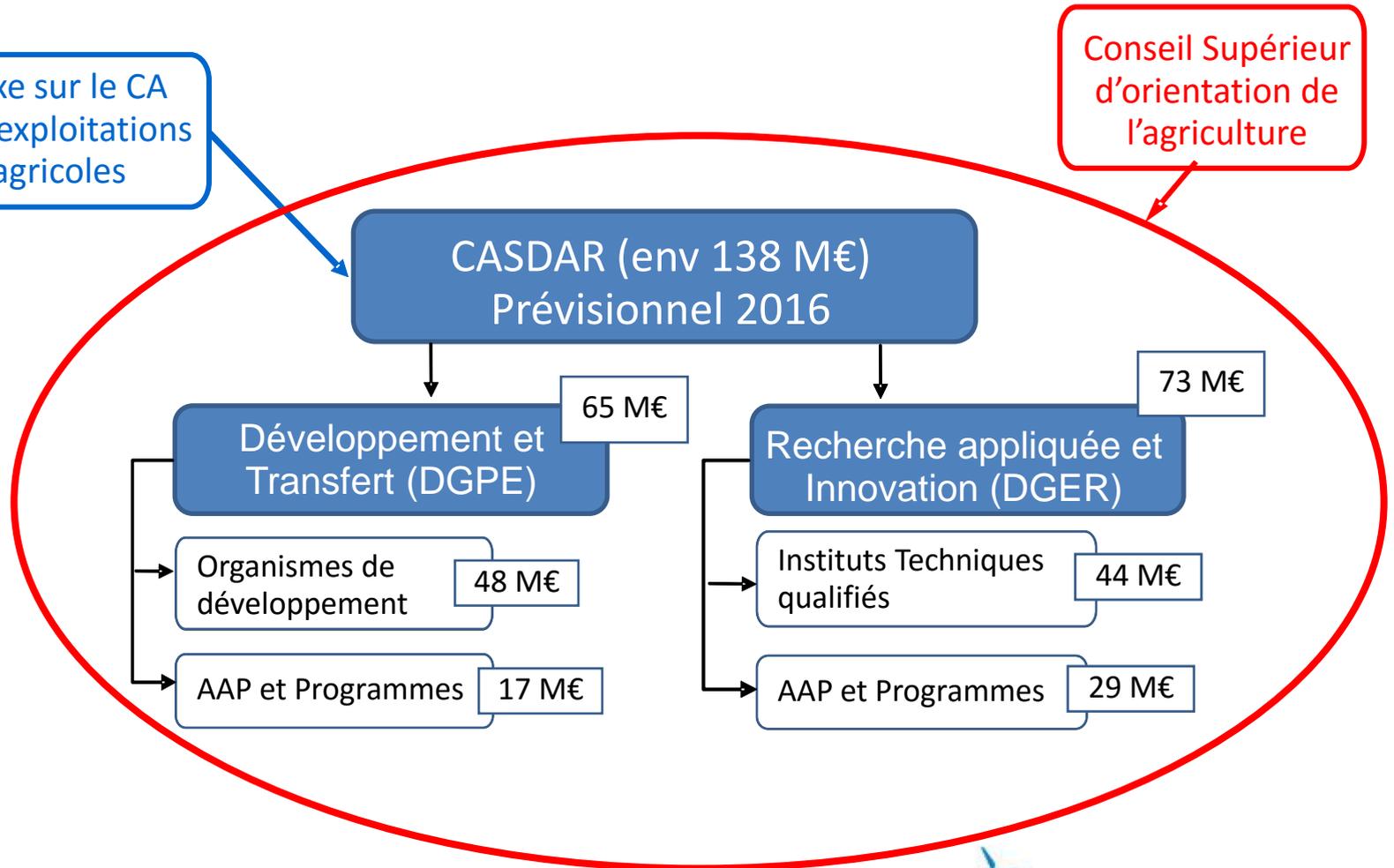
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

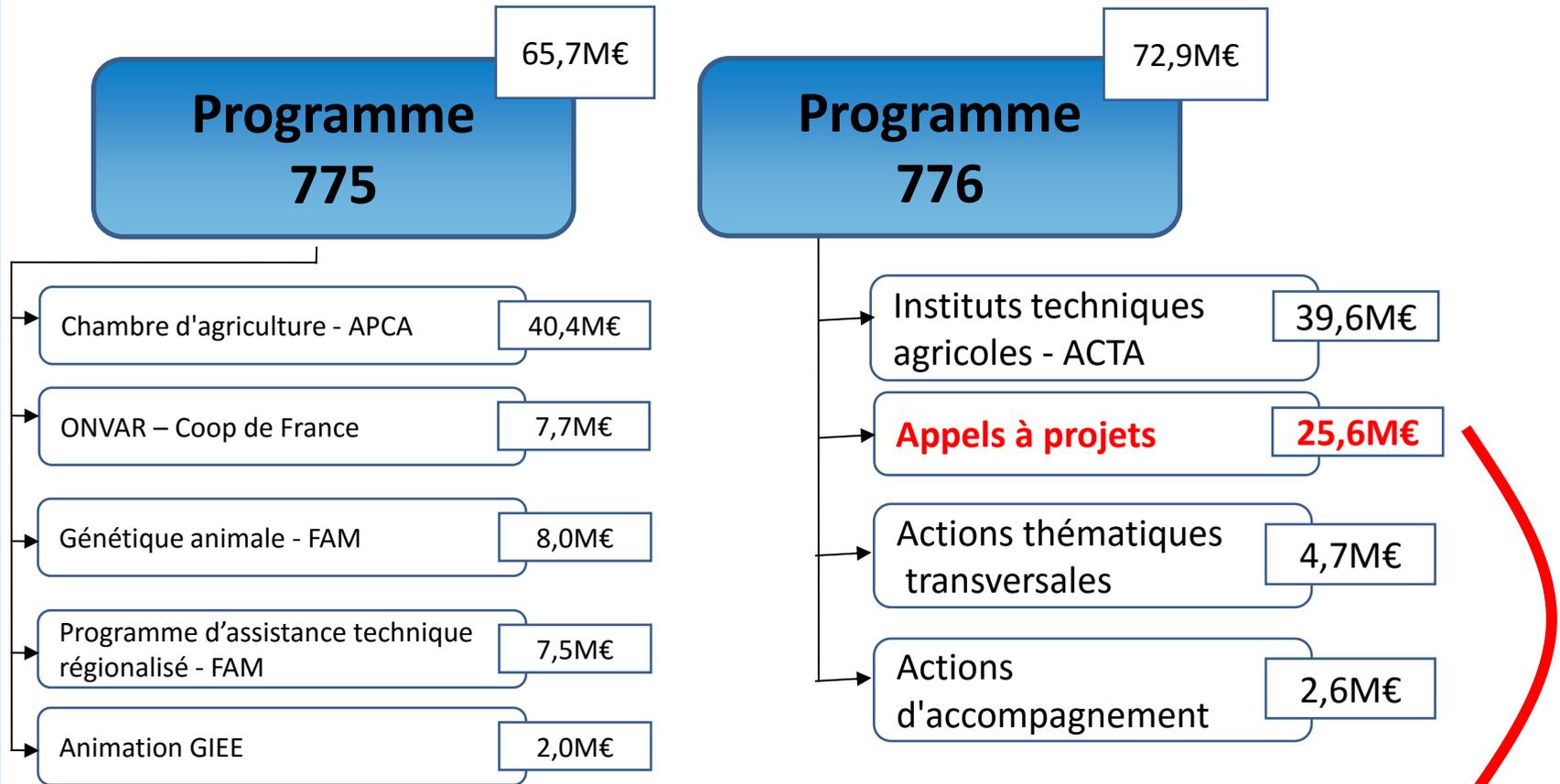
Un outil de financement original et concerté

Taxe sur le CA
des exploitations
agricoles

Conseil Supérieur
d'orientation de
l'agriculture



Détail des programmes



- Innovation et partenariat – **6,5M€**
- Recherche technologique – **4M€**
- RMT – **0,48M€**
- Semences et sélection végétale – **1,3M€**
- "Transition agro-écologique des EA-AT de l'enseignement agricole – **0,24M€**
- Expérimentation FAM – **13,1M€**





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Innovation et Partenariat

8 M€ (en moyenne 440 k€/projet) – 3,5 ans (depuis 2005)

Appel annuel (env. 100 propositions, 20 lauréats)

Spécificités : partenariat large (moy. 10), dont obligatoirement 3 catégories : recherche, développement, enseignement. Existence d'enveloppes réservées pour des programmes nationaux (ex : agriculture biologique, Ecophyto-Ecoantibio...)

Priorités : renforcer les **partenariats** entre les ITA qualifiés, la recherche académique et l'enseignement ; conception et mise en œuvre de systèmes diversifiés et économiquement viables basés sur l'**agroécologie** ; organisation économique et valorisation des **produits**

Types de livrables attendus : outils d'aide à la décision, références, méthodes pour l'observation, le conseil, l'organisation ou la gestion du risque, outils de formation...





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Recherche Technologique

Budget total 3M€ ; le porteur est obligatoirement un ITA/I qualifié

Innovation

Moy. 260 k€/projet – 3,5 ans

Annuel (25 prop., 12 lauréats)

Spécificités : Présence fréquente de partenaires de champs de compétences non agronomiques

Découverte

Moy. 60 k€/projet – 1,5 ans

Annuel (10 prop., 6 lauréats)

Spécificités : jeunes chercheurs, projets risqués

Priorités : caractérisation de molécules ou microorganismes d'intérêt (goût, contaminants...) dans les systèmes agricoles et alimentaires ; capteurs pour l'agriculture de précision ; Données massives ; gestion des matières premières hétérogènes

Types de livrables attendus : connaissances appliquées, développements technologiques, bases de données, outils d'aide à la décision...





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Un exemple de projet IP : SysVit-SolVin

Organisme **chef de file** : RITTMO Agroenvironnement

Partenaires techniques : **Aérial**, ARAA, **IFV Val de Loire**, **INRA Bordeaux**, **EPLEFPA**, OPABA, **INRA Colmar**

Coût total du projet : 871 687 €

Assiette de la subvention : 823 652 € (càd hors salaires publics)

Aide Casdar max attribuée : 481 438 € (soit 58%)

Règles financières :

- Taux d'aide max 80% (depuis 2015) toutes aides publiques incluses (règle UE)
- Impossibilité de cumuler des financements du même programme budgétaire (ici P 776) pour un même projet (règle FR)





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Merci pour votre attention

agriculture
.gouv.fr
alimentation
.gouv.fr

